

DECISION n° 2026-52

Le Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'INSA Rennes ;
Vu le règlement intérieur de l'INSA ;
Vu la réorganisation de la composante IETR ;

Décide :

Article 1 : Audrey MARTINI, Maître de conférences, est désignée responsable des équipes suivantes au sein de la composante IETR :

- ASIC,
- SIGNAL,
- eWAVES,
- SurfWave,
- POLARIS

Article 2 : Audrey MARTINI est également chargée, pour les équipes mentionnées à l'article 1 du suivi des entretiens professionnels des gestionnaires associés à ces équipes (personnels BIATSS et contractuels).

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2026. Elle prendra fin au plus tard à l'expiration du mandat du responsable de la composante IETR, soit le 29 janvier 2030.

Article 4 : Le Directeur, la Directrice générale des services et l'Agent comptable de l'INSA de Rennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le 1^{er} février 2026

Le Directeur



Vincent BRUNIE

